

Règlement

Article 1 : Objet du concours

Ce concours s'adresse aux habitants du village et souhaitant s'engager à mettre en valeur leurs habitations par des illuminations et des décorations qui devront être visible de la voie publique.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} novembre au 20 Novembre 2024. Le concours peut être annulé si le nombre de participants est jugé insuffisant.

Article 3 : Modalités du concours

Les décorations devront :

- Être visibles de la voie publique et impérativement posées et installées sur le domaine privé et ne devront pas empiéter sur le trottoir et la voie publique.
- Les illuminations devront être visibles de 18h30 à 21h30, dès le 1^{er} week-end de l'aveut **et coupées au minimum de minuit à 5h00 du matin.**

Les décorations seront évaluées lors de deux passages un de jour et un de nuit (entre le 10 décembre et le 31 décembre) par un jury composé des 3 lauréats de l'an dernier, 1 personne de la Commune, 1 personne du Club Senior et 2 jeunes collégiens de la Commune. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours. En aucun cas, le jury ne pénétrera dans les propriétés.

Les critères seront les suivants :

- Esthétique et harmonie de l'ensemble
- Originalité de la réalisation
- Style de décoration (par exemple en utilisant du matériel recyclé et/ou du « fait maison »)

Chaque membre du jury notera de façon croissante les 3 critères de 1 à 5 (chiffre entier, le 5 étant le chiffre le plus élevé).

Article 4 : Récompenses

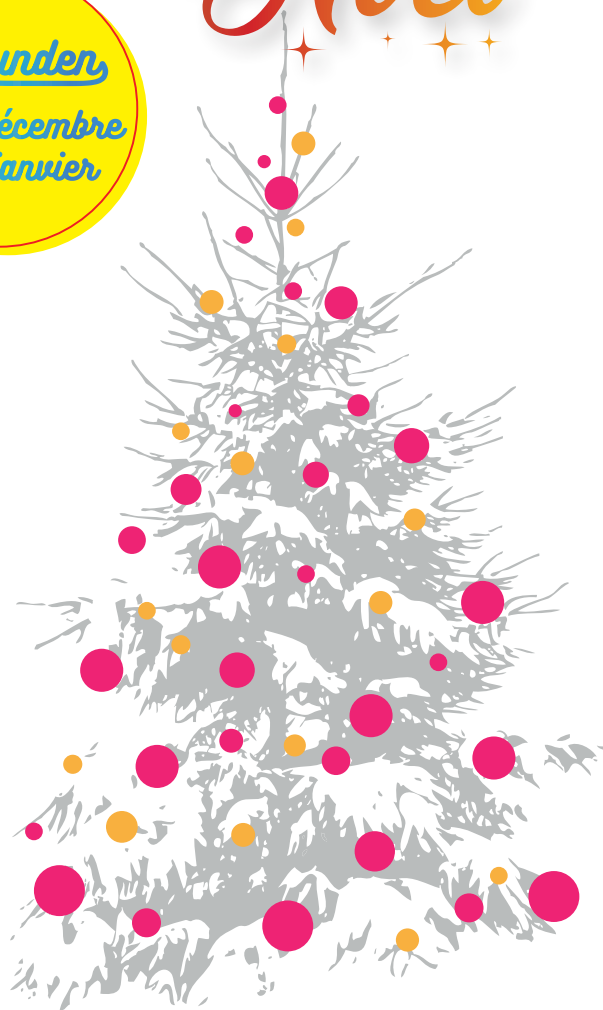
Pour récompenser les belles réalisations, 3 prix seront attribués. Les lauréats seront récompensés courant janvier 2025.

Article 5 : Conditions

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Les participants acceptent que leurs décorations et illuminations soient filmées, photographiées et que les photos ou vidéos soient diffusées dans la presse ou sur tout papier ou support numérique : site internet, journal municipal, réseaux sociaux, etc...

4^e Concours des illuminations de Noël



inscription avant le 20 novembre

Chaque année, les décorations sont de plus en plus créatives, des rideaux lumineux, bulles de lumière pour nous émerveiller dès que le jour décline pour le plaisir des yeux.

Pour Noël, la commune scintille à l'aide d'ampoules économiques qui permettent d'entrer pleinement dans cette période de festivités tout en faisant preuve de sobriété et en réduisant les amplitudes horaires : responsables et conscients de l'environnement.

Bulletin d'inscription au 4^e concours des illuminations

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-Mail :

j'accepte le règlement ci dessus

Signature :

.....

.....

Bulletin à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou

par retour mail : contact@dalhunden.fr

Pour Noël, la commune se pare de ses plus beaux habits de fête.

Chaque année, les maisons sont plus nombreuses à s'animer pour le plaisir des yeux.

C'est pour récompenser l'imagination des habitants que nous avons décidé de réorganiser un concours d'illuminations de Noël.